

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
23/01/2026

Date d'affichage
04/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mil dix vingt six

*Le 28 Janvier à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, GUIGNON Fabienne, Rémy GORON, LAUNAY Chantal, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés BRIAND Henri, JALLU Yann, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, DURET François

ABSENTS : JOUAUX Laëtitia,

POUVOIR : SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à Delphine BERTAUX

M Rémy Goron est élu secrétaire de séance.

N°02-01-2026 – Attribution d'une subvention – Association Superflux

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé le 31 mai 2025, une convention pluriannuelle avec l'association Superflux jusqu'en 2027.

Cette convention prévoit notamment le versement par la commune, pendant trois années, d'une somme de 30 000€.

Considérant le dossier de demande de subvention présentée par l'association Superflux, que ce dossier prévoit la poursuite du projet tel que décrit à l'annexe 1 de la convention pluriannuelle, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer pour l'année 2026 la somme de 30 000€ à l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

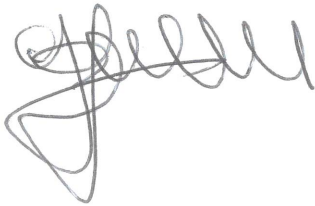
Attribue une subvention de fonctionnement de 30 000€ à l'association Superflux, telle que prévue par la présente convention

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Le Secrétaire de Séance

Rémy GORON



Le Maire

Pascal HERVÉ

